

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **4 NOVEMBRE 2025 à 20h00**

Le mardi quatre novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres absents excusés :

Céline MIEHE procuration à Anne DABRY
Claire RADZUWEIT procuration à Daniel GODINAT

Membre absent non excusé : Guillaume SEVIN

Vanessa MEYER est présente

Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 30 octobre 2025.

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- Nomination d'un membre au SIAEP de Bantzenheim-Rumersheim

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025
3. Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance » - Année 2026 / 2032
4. Approbation du devis de Maitrise d'Œuvre de la sécurisation de la Rue de Battenheim
5. Convention de rétrocession entre la société NEOLIA et la commune de Bantzenheim
6. Chambre régionale des comptes : rapport d'observations définitives relative au contrôle de m2A sur la reconversion des friches industrielles
7. Service d'incendie et de secours : transfert de la compétence contribution financière m2A
8. Acquisition d'une parcelle – Régularisation foncière
9. Demande d'aide financière – Classe verte Ecole Bantzenheim
10. Nomination d'un membre au SIAEP de Bantzenheim-Rumersheim
11. Délégation de signature : information
12. Informations communiquées par les Adjoints
13. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 septembre 2025.

POINT N° 3

**Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
Année 2026 / 2031**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 11 mars 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 octobre 2025 ;

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité

- **d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;**
- **d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;**
- **de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, soit à hauteur maximum de 90 € par mois ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.**

POINT N° 4
Approbation du devis de Maitrise d'Oeuvre de la sécurisation de la Rue de Battenheim

Mme Martine LUTHRINGER, adjointe au Maire, informe que :

- la sécurisation de la rue de Battenheim fait partie du projet global concernant différentes rues du village, dont l'étude avait été réalisée par l'ADAUHR ;
- des aménagements pour chacune des rues concernées ont déjà été validés en commissions réunies ;
- le projet avait été mis en attente.

Suite aux problèmes de circulation rencontrés par les riverains de la rue de Battenheim lors du 1^{er} chantier de la rue de Bâle, M. le maire a demandé la mise en place des aménagements qui avaient été validés pour cette rue, à savoir :

- la matérialisation du stationnement (peinture) ;
- la mise en place de passages piétons ;
- des écluses doubles en entrée de village.

Un devis a été demandé au Cabinet BEREST pour la maitrise d'œuvre, celui-ci s'élève à 8 580 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Mme Edith ZANINETTI) :

- valide le devis de la mission de Maitrise d'œuvre concernant l'aménagement de sécurité de la rue de Battenheim, pour un montant de 8 580,00 € TTC ;
- dit que les crédits sont prévus au budget principal ;
- autorise M. le Maire à engager les démarches et procédures nécessaires à la poursuite de ce projet.

POINT N° 5
Convention de rétrocession entre la société NEOLIA et la commune de Bantzenheim

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le 30/06/2023, NEOLIA, a déposé un dossier en vue de la création d'un lotissement à usage d'habitation de 35 lots sur les terrains cadastrés :

Section 5 :

- n° 26 d'une superficie de 13,93 ares
- n° 27 d'une superficie de 13,57 ares
- n° 28 d'une superficie de 13,21 ares
- n° 204 d'une superficie de 18,78 ares
- n° 185 d'une superficie de 4,36 ares
- n° 184 d'une superficie de 4,27 ares
- n° 183 d'une superficie de 8,28 ares
- n° 281 d'une superficie de 11,52 ares
- n° 278 d'une superficie de 8,16 ares
- n° 275 d'une superficie de 2,78 ares
- n° 272 d'une superficie de 5,03 ares
- n° 305 d'une superficie de 2,88 ares
- n° 304 d'une superficie de 2,95 ares
- n° 205 d'une superficie de 27,17 ares
- n° 189 d'une superficie de 11,47 ares
- n° 190 d'une superficie de 11,13 ares
- n° 188 d'une superficie de 11,79 ares
- n° 191 d'une superficie de 10,80 ares

Soit au total : 182,08 ares

Ce lotissement comportera des parcelles réservées à la construction de maisons individuelles, de logements en habitat intermédiaire.

L'aménagement prévoit l'ensemble des réseaux et des infrastructures permettant, à terme, la liaison entre la rue de Strasbourg, de Rumersheim et la rue des Lilas (lotissement CMCIC).

Seront créés :

- Une voie principale d'une emprise totale de 8 m permettant la desserte des rues de Rumersheim, Bleuets, Champs et Lilas ;
- L'installation de l'éclairage public (mâts de 4.5 m, luminaire de chez Rohl, modèle CARO équipé de prises de Noël) ;
- Des noues d'infiltrations avec aménagement paysager, places de stationnement ;
- Un équipement pour la défense incendie PI ;
- Des panneaux de signalisation routière et marquage au sol.

NEOLIA, promoteur du projet, sollicite la production d'une convention approuvant la cession des voies et équipements communs du lotissement à la commune et leur incorporation dans le domaine public à la fin de l'opération, sous réserve que ces derniers soient finalisés et conformes aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune.

La convention a été jointe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve la conclusion d'une convention destinée à procéder à l'incorporation des voies et équipements communs du lotissement dans le domaine public de la commune, sous réserve que ces derniers soient finalisés et conformes aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune ;**
- **autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.**

POINT N° 6
Chambre régionale des comptes : rapport d'observations définitives relative au contrôle de m2A sur la reconversion des friches industrielles

Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est a procédé à un contrôle conjoint de m2A et de la Ville de Mulhouse portant sur la reconversion des friches industrielles pour les exercices 2018 et suivants.

Le contrôle a été ouvert fin août 2024 et l'entretien de fin de contrôle avec le Président de m2A a eu lieu le 16 janvier 2025. Après examen de la réponse aux observations provisoires, la chambre a notifié à m2A le rapport d'observations définitives le 20 août 2025.

Conformément à la réglementation le rapport d'observations définitives a été communiqué au Conseil d'Agglomération, lors de sa séance du 13 octobre et a donné lieu à un débat.

En vertu de l'article L243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été transmis aux maires de chaque commune membre de m2A afin d'être présenté au plus proche conseil municipal pour en débattre.

Le rapport d'un peu plus de 100 pages souligne notamment :

- le travail conséquent entrepris en matière de lutte contre l'artificialisation, de requalification des friches et la stratégie volontariste des collectivités ;
- m2A s'est entourée de nombreux partenaires et la chambre a constaté la mobilisation de nombreux outils contractuels ;
- la Chambre a analysé plus finement la reconversion de 2 friches : quartier DMC et Fonderie à Mulhouse et souligné la coordination des interventions de m2A et de la Ville de Mulhouse tout en mobilisant des partenariats et des financements externes importants ;
- la Chambre a en outre étudié la reconversion de 130 ha de friches, essentiellement minières, en centrales photovoltaïques par des sociétés privées.

La chambre régionale des comptes formule, à l'attention de m2A, deux recommandations et deux rappels du droit.

Concernant les recommandations :

- la première porte sur la mise en place d'une stratégie foncière ; en la matière m2A s'appuiera sur les investigations conduites dans le cadre du futur PLUi pour finaliser et conduire la stratégie afférente afin de mobiliser le foncier à vocation économique notamment ;
- la seconde porte sur le suivi des installations photovoltaïques. La mise en place des indicateurs de suivi dans ce domaine passera par un protocole d'échange d'informations avec les services de l'Etat dans le cadre du pilotage du Plan climat.

Quant aux rappels aux droits,

- si l'observatoire de l'habitat et du foncier n'a pas été formellement mis en place, cet observatoire existe dans les faits et pour répondre aux attentes de la CRC, l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) Sud-Alsace sera missionnée dans les prochains mois pour rassembler l'ensemble des éléments et publier un observatoire selon les dispositions réglementaires ;
- l'important travail de recensement en matière d'inventaire des zones d'activité économique de m2A est souligné par la CRC. Il reste à engager la consultation des 7000 propriétaires et occupants puis de soumettre l'inventaire au Conseil d'agglomération dans les prochains mois.

Comme le prévoit le Code des Juridictions financières, il appartient au conseil municipal de Bantzenheim de débattre également sur ce rapport en sa qualité de commune membre de m2A.

VU le Code des juridictions financières et notamment son article L. 243-8 ;

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes daté du 20 août 2025 ;

Considérant que tout rapport d'observations définitives que la Chambre régionale des Comptes adresse au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est également transmis aux maires des communes membres.

Considérant que Mulhouse Alsace Agglomération vient de recevoir ce rapport et que la Commune de Bantzenheim est membre de cette Communauté d'Agglomération.

Pierre REMY informe qu'il s'agit de toutes les friches.

Daniel GODINAT s'indigne et déclare que la m2A se rend enfin compte des friches industrielles à valoriser sur son territoire.

Il rappelle le méga projet de la m2A, gros consommateur de foncier, concernant l'implantation :

- d'un data center sur 40 ha ;
- d'un transformateur sur 20 ha,
- d'un terminal 3 du port sur 20 ha ;
- d'une usine de batteries sur 27 ha.

Et malgré tout, la demande est faite aux communes pour qu'elles réduisent leur consommation en terme d'habitation. Tous ces sujets ont été discutés avec M. JORDAN.

Il s'étonne également de la volonté d'installation de panneaux solaires au sol sur les friches industrielles alors que des milliers de m² de bâtiments pourraient être couverts dans la zone m2A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **prend acte du rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes sur la reconversion des friches industrielles de m2A et de la Ville de Mulhouse.**

POINT N° 7

Service d'incendie et de secours : transfert de la compétence contribution financière à m2A

M. le Maire informe que par délibération du conseil d'agglomération en date du 13 octobre 2025, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a validé le transfert de la compétence contribution financière au Service d'incendie et de secours du Haut Rhin (SIS 68), des communes, vers l'agglomération.

Cette décision fait notamment suite à la forte pression opérationnelle, en matière de secours aux personnes, subie par le territoire. En effet, entre 2010 et 2024, l'activité trimestrielle des véhicules de secours et d'assistance aux victimes a presque doublé passant de plus de 6 000 sorties à près de 11 000.

Cette tension est particulièrement ressentie au sein de trois centres :

- le centre de secours renforcé (CSR) d'Illzach ;
- le centre de première intervention non intégré (CPI-NI) de Brunstatt-Didenheim ;
- le centre de secours principal (CSP) de Mulhouse.

Dans ce contexte, Frédéric BIERRY, Président du conseil d'administration du Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (CASIS 68), avait sollicité, en mars 2024, le Président de m2A sur la question du transfert de la compétence contribution financière au service d'incendie et de secours vers l'intercommunalité.

En mai 2025, le Président du CASIS 68 a adressé un courrier à l'ensemble des maires de l'agglomération afin d'expliquer l'évolution des charges pesant fortement sur son établissement.

Début juin 2025, une conférence des maires dédiée au sujet du transfert de la compétence contribution financière au SIS 68 à m2A a été organisée, en présence du Président du CASIS 68 et de ses équipes opérationnelles.

Le transfert de la compétence relative à la contribution financière au SIS68 a pour conséquence de substituer l'agglomération à ses 39 communes membres, en tant que contributeur financier au SIS68 (devenant ainsi le 2ème contributeur, après la Collectivité européenne d'Alsace).

En revanche, un tel transfert est sans impact sur :

- la propriété, les charges de fonctionnement et d'investissement des CPI-NI ;
- les relations des communes avec leur corps local et dans ce cadre avec le SIS 68 ;
- les allocations de vétérance ;
- les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires (anciennes vacances).

Il est précisé que le transfert emporterait l'appel, par le SIS 68, directement auprès de m2A, des contributions de ses communes membres, y compris pour celles ayant conclu des conventions de regroupement de centre de première intervention. m2A procèderait au règlement directement auprès du SIS 68.

Il est toutefois précisé que toute commune membre de m2A qui aurait pour souhait la fermeture de son CPI-NI s'engage, préalablement à toute décision, à prendre l'attache de m2A.

Un tel transfert de compétence des communes vers m2A permet un gel, pour les communes, du montant de leur contribution annuelle au SIS 68 (principe du transfert des charges qui accompagne le transfert de compétence, dont il appartiendra à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de déterminer les montants et modalités).

Le conseil d'agglomération a décidé que ce transfert de compétence s'accompagnera d'un protocole d'accord entre m2A et le SIS 68, visant à :

- clarifier la participation financière de m2A en plafonnant son augmentation annuelle à l'inflation, et
en ne faisant pas porter à m2A la charge financière d'une départementalisation d'un CPI-NI ;

- définir le programme d'investissements du SIS 68 sur le territoire de l'agglomération ;
- asseoir la représentation de m2A au sein du CASIS 68.

Comme pour tout transfert de compétence, il est nécessaire qu'il y ait délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux des communes membres (articles L 5211-17 et L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de m2A, pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, sa décision est réputée favorable.

Le transfert est validé en cas d'accord de la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population d'une part ainsi que de l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée d'autre part.

En cas de validation du transfert, un arrêté préfectoral prononce le transfert de la compétence.

Puis, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la CLECT remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de la compétence un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue par l'article L 5211-5 II alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission dudit rapport.

Frédéric BRENDER souhaite que cette contribution fasse l'objet d'une inscription à part sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 6 abstentions (Linda MANA, Anne DABRY (avec procuration de Céline MIEHE), Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Bernard RAILLARD) :

- **approuve le transfert, à m2A, de la compétence contribution financière au SIS 68 dans les conditions de la présente délibération ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POINT N° 8
Acquisition d'une parcelle – Régularisation foncière

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que la parcelle cadastrée section 24 n°427 doit faire l'objet d'une régularisation dans le cadre de l'alignement de la rue des Alpes.

La propriétaire souhaite vendre la parcelle cadastrée section 24 n°427 d'une superficie de 31 m² à la commune de Bantzenheim.

Un plan a été joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'acquisition de la parcelle section 24 n°427 à l'euro symbolique ;**
- **dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

POINT N° 9
Demande d'aide financière – Classe verte Ecole Bantzenheim

M. Jean-Marc PILOT informe qu'une demande d'aide financière de l'école de Bantzenheim est parvenue en mairie.

Les aides évoquées dans le courrier sont les suivantes :

- Aide de l'Apelo Bantzenheim ;
- Aide de la CEA (sauf changement de politique de la CEA pour 2026) ;
- Aide UNAT : cette aide est accordée pour les enseignants qui partent pour la première fois, et dont le centre PEP s'occupe directement. Elle doit encore être validée. Une information nous sera adressée en temps utile ;
- Aide JPA : cette subvention est accordée pour les établissements dans des communes de moins de 2 000 habitants. Un courrier officiel de la mairie attestant du nombre d'habitants est nécessaire pour pouvoir y prétendre. La demande sera à faire trois mois avant le départ en classe verte.
- Aide de l'école : le montant dépendra des gains issus des ventes de bricolage et de bredalas.

Les recherches sur d'autres organismes proposant des aides pour un départ en classe verte n'ont pas abouti.

Pour la somme proposée, comme indiqué dans le courrier, si les autres subventions sont perçues, une aide de la mairie de 5 000 € permettrait de ramener le coût du séjour à environ 100 € par élève, ce qui paraît acceptable pour toutes les familles (c'est environ le tarif pour une semaine de périscolaire).

La demande de subvention a été jointe à l'ordre du jour.

Frédéric BRENDER salue l'initiative des maitresses de l'école.

Anne DABRY rappelle que l'association des parents d'élèves tiendra un stand de ventes d'objet et de biscuits au marché de la Saint-Nicolas. Elle invite tous les élus à y faire un tour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le versement d'une aide financière de 5 000 € à l'école primaire de Bantzenheim ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 10
Nomination d'un membre au SIAEP de Bantzenheim-Rumersheim

M. Roland ONIMUS, Maire, informe avoir réceptionné ce jour la démission de M. Jean-Marc PILOT de ses fonctions de membre et de vice-président du SIAEP de Bantzenheim-Rumersheim.

Il propose de donner la parole à M. Jean-Marc PILOT afin qu'il puisse s'exprimer sur sa décision, avant de lancer un appel à candidatures pour la désignation d'un nouveau représentant au sein du SIAEP.

Jean-Marc PILOT explique la raison de cette démission car elle pourrait s'apparenter à avoir fui ses responsabilités. C'est lors d'une réunion au mois de juin que la décision avait été validée de se rapprocher de prestataires pour la prise en charge de la partie technique des installations du syndicat. La Colmarienne des Eaux, la Régie de l'Eau m2A, Veolia, Suez, Caléo, ont donc été contactés.

Hier soir ont été vues les propositions réceptionnées de Veolia, la Colmarienne des Eaux et la Régie de l'Eau m2A. Ces prestataires s'étaient tous déplacés, avaient visité les lieux et interrogé le fontainier. La qualité très professionnelle du travail rendu par chacun d'entre eux mérite d'être saluée. Mais au moment de choisir l'un d'entre eux, le président a dévoilé une candidature spontanée d'une personne de Rumersheim.

Les discussions menées auparavant privilégiaient pourtant nettement le choix d'un prestataire à la pointe de la technique. Les premiers instants de stupéfaction passés, force a été de se rendre compte que Bantzenheim avait renvoyé des personnes intéressées par le poste de fontainier, notamment un agriculteur à qui il avait été répondu par la négative, tout en lui expliquant que l'orientation du choix portait vers un prestataire qualifié pour sa maîtrise des techniques.

Les discussions de la réunion d'hier soir ont perduré, se sont envenimées et le président a quitté la salle en décidant de ne pas voter, tout en proposant de reprendre rendez-vous pour une nouvelle discussion portant sur le poste de fontainier, alors qu'il en avait largement été débattu à maintes reprises. Quant à la gestion des installations en l'absence d'un fontainier, le président a répondu qu'il allait gérer avec Pascal et l'entreprise 2CAE.

L'eau est une source vitale pour un village et traiter ce sujet avec autant d'irresponsabilité est proprement révoltant. Il n'y avait pas d'autre solution que de poser sa démission, de l'envoyer à tous les membres et aux deux maires. Tous les prestataires qui s'étaient démenés pour faire une offre ont été recontactés, en leur expliquant qu'une décision du président était attendue et que pour l'instant tout restait en suspens.

M2A a signalé que les 4 personnes qui sont au syndicat sont proposées par la commune mais validées par m2A lors d'un conseil communautaire. Il faudrait donc un membre pour siéger à cette place devenue vacante au syndicat. Jean-Marc PILOT est désolé d'en être arrivé là, mais sa décision a été mûrement réfléchie même s'il en résulte un terrible constat d'échec.

Frédéric BRENDER constate qu'à ce jour qu'il n'y a plus de fontainier et pas de décision prise par le syndicat quant à la gestion technique des installations.

Pierre REMY signale que lors de la réunion du syndicat, hier soir, Bantzenheim était majoritaire.

Jean-Marc PILOT renchérit en précisant qu'ils auraient pu jouer sur la procédure, qui de leur côté, avait été faite dans les règles (une procuration avait été envoyée en bonne et due forme) mais de l'autre côté, un membre absent avait juste envoyé un mail. Mais il aurait été inutile de jouer au plus fin puisque le président a déclaré qu'il n'y aurait pas de vote.

Pierre REMY précise que le président avait sorti cette candidature spontanée de fontainier au dernier moment. Cette personne travaille encore actuellement dans le privé, mais selon le président il n'y aurait aucun problème, même si, en ce qui nous concerne, ce problème concerne principalement celui de la sécurité.

Jean-Marc PILOT ajoute qu'il y a avait tout une procédure à respecter lors d'une embauche. La rétribution partait sur les mêmes bases que celles refusées par des employés communaux. Si les conditions devaient changer, ce qui ne se décide pas simplement comme ça, les ouvriers communaux auraient éventuellement été intéressés par une rétribution plus importante.

Frédéric BRENDER explique que c'est plutôt positif que quelqu'un veuille s'investir, mais le problème est lié au syndicat et à la présidence de ne pas procéder à un vote alors qu'on est devant le fait accompli. Quelle est la suite à donner ?

Pierre REMY répond qu'une réunion est prévue prochainement.

Frédéric BRENDER s'adresse au maire en lui disant qu'à son avis, en tant que maire, il a parfaitement le droit de demander des explications au président du syndicat d'eau, dès demain, par rapport à cette situation et au compte-rendu ahurissant fait par Jean-Marc PILOT.

Roland ONIMUS décide d'appeler dès demain le maire de Rumersheim, puis le président du syndicat d'eau.

Frédéric BRENDER pense qu'une personne extérieure aurait effectivement pu postuler, mais avec un tuilage de six mois au minimum.

Jean-Marc PILOT avoue que le plus dérangeant est que cette discussion a déjà eu lieu et cette décision avait été écartée. Pourtant, la présentation d'hier soir est un revirement, sans aucune base pour le contrat ni la rétribution du poste. Les mises en garde concernant l'échéance du contrat de Pascal ont été répétées au risque de saturation ; le président les stoppait net en affichant connaître la situation.

Pierre REMY signale que le président lui-même n'a rien fait d'autre que de répéter les mêmes phrases pendant 90 minutes, puis se lever et partir.

Jean-Marc PILOT se refuse à voir le mal partout mais pense que l'action était préméditée.

Jean-Marc PILOT informe que non seulement il a eu les comptes rendus, mais sur ceux de Veolia, la Colmarienne des Eaux, la Régie de l'Eau m2A, figure un constat de dysfonctionnements. Les investissements seront inévitables à brève échéance. Quand le président s'oppose à toute dépense, il lui est expliqué que sur le budget de l'eau cela ne représente même pas 30%. Le Président a ajouté encore avoir été « obligé » d'augmenter le prix de l'eau (d'un centime), alors que le tarif avait été stable depuis 12 ans. L'investissement pour lui est de la dilapidation. C'est un comportement ancestral qui était adapté il y a 20 ans, mais n'a plus sa place à l'heure actuelle. Par ailleurs et pour exemple, cela fait plus de 3 ans que des discussions portent sur un groupe électrogène. Hier soir, le président a remis en cause les devis refaits par deux fois par une entreprise ; il a trouvé moins cher et a proposé un autre.

Pierre REMY dit qu'il a oublié de préciser que cela ne représente que l'achat du groupe électrogène mais que l'installation doit être faite par quelqu'un d'autre. Le devis sur le groupe électrogène est moins cher de 5 000 euros, mais l'installation et la mise en route n'est pas comprise.

Thierry SALTZMANN demande si les personnes intéressées par ce poste sont conscientes de l'ampleur de la tâche ?

Jean-Marc PILOT sait que la personne présentée a déjà fait le tour des installations avec Pascal et a eu les explications adéquates. Mais pour l'ouverture des armoires électriques il faut une habilitation... Le poste n'est pas à prendre à la légère.

Daniel GODINAT se porte volontaire en tant que nouveau membre du SIAEP.

Linda MANA intervient pour demander à quel moment va s'achever le mandat du président de ce syndicat.

Jean-Marc PILOT déclare que ce sera à la fin du mandat, soit mars 2026 et rappelle qu'entre le moment où Frédéric BRENDER a quitté la présidence et l'installation de M. THUET, environ au mois de septembre, soit après les élections, il y a eu un battement de quelques mois.

Linda MANA voit que la situation n'est pas forcément désespérée, quelqu'un d'autre, avec une autre mentalité, une autre politique, plus de réflexion, pourrait faire bouger les lignes.

Pierre REMY fait savoir que comme cette présidence est tournante, le prochain président viendra de Bantzenheim.

Jean-Marc PILOT admet qu'au début Bantzenheim avait toujours la présidence. A juste titre, le maire de Rumersheim a souligné cette anomalie. Après discussion, une présidence tournante a été actée et le maire de Rumersheim a proposé son principal opposant...

Frédéric BRENDER juge que cette manœuvre politique est discutable...

Dominique RUEFF interprète ce qui s'est passé en confirmant les propos de Jean-Marc PILOT et se dit estomaqué par « un président qui freine des huit fers qu'il n'a pas ». Il a constaté qu'il était inadmissible pour cette personne que Bantzenheim décide quoi que ce soit, avec une peur du résultat face à 4 membres bien placés et le blocage sur le vote est intervenu pour lui éviter de perdre la face. Résultat : néant. Par ailleurs, il a fallu trois ans pour monter des lignes électriques, ce qui est faramineux. Demander des devis à des entreprises pour faire finaliser les travaux par les membres du syndicat même est une pratique peu commune...

POINT N°11
Délégation de signature : information

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maîtres PIN et JOURDAIN

Propriété 51 rue du Général de Gaulle
Cadastrée section 19 parcelles n°316/37 et 289/36

Maîtres MEURLET-KOHLER et SPRINGINSFELD-SCHOEN

Propriété 17 rue du Général de Gaulle
Cadastrée section 1 parcelle n°74

Maître THIRION

Propriété 39a rue de Bâle
Cadastrée section 25 parcelles n°271/21 et 272/21

Maître BASTIEN-BOISUMEAU

Propriété 12 rue de Bâle
Cadastrée section 2 parcelle n°92

Maîtres LUDWIG et GROS

Propriété 15 rue de l'Eglise
Cadastrée section 4 parcelles n°7 et 282/6

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 12
Informations communiquées par les Adjointes

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

- **Médiathèque**
Comme annoncé dans « Bantzenheim ça bouge », les travaux de la médiathèque arrivent à leur terme. L'inauguration aura lieu le 14 novembre. L'issue de cette réalisation est une grande satisfaction, y compris celle de pouvoir disposer de nouveaux locaux.
Il reste à refaire un point sur l'insonorisation qui devrait être finalisée dans les prochains temps mais après l'inauguration.
- **Marché Saint Nicolas**
La réunion concernant le marché de la Saint-Nicolas aura lieu demain. La commission animation a été invitée ainsi que toutes les associations qui feront une animation ou auront un chalet, ce qui nous permettra de faire le point sur l'organisation globale.
- **Conseil des enfants**
Le conseil des enfants aura lieu demain également. Les enfants avaient fait une suggestion lors de la dernière réunion et il leur sera proposé de se pencher sur cette action qui porte sur une collecte de jouets à destination des enfants défavorisés. Un contact a déjà été établi avec le Secours Populaire qui est ravi par cette initiative. Elle sera organisée le jour du marché de la Saint-Nicolas.
- **Réseau Vélo m2A**
Jean-Marc PILOT a représenté la commune à la présentation faite par le Réseau Vélo m2A, soit le nouveau schéma directeur de toutes les pistes cyclables qui se feront autour de Mulhouse et dans Mulhouse même, et dont le développement est associé avec une mise en sécurité plus importante qu'un simple traçage sur la route.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2^e Adjointe au Maire

- **Travaux**
 - Pour information, le chauffage de la sacristie a été rétabli par le remplacement de la pompe d'alimentation.
 - Une réunion de démarrage des travaux pour la cour de l'école aura lieu ce jeudi et les travaux démarreront certainement début décembre. Les ordres de service seront établis pour l'intervention des entreprises.
- **AG UNC**
Participation à l'assemblée générale de l'UNC au Cercle associatif. L'association est dynamique, comporte de nouveaux membres, est ouverte vers l'extérieur et participe à divers partenariats vers l'Allemagne.
- **EHPAD Les Molènes**
Suite à la réunion aux Molènes, il s'avère que la situation est bonne mais il y a tout de même 114 dossiers en attente, ce qui, pour le futur, laisse présager un nombre toujours plus important de demandes d'admission, parmi lesquelles un grand nombre concerne des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **Bulletin communal**
Le travail est en cours avec les ateliers de correction.

- **AG des Hardt Kids Basket**
Participation à l'assemblée générale de cette toute jeune association créée à Bantzenheim, en présence d'une quinzaine de personnes. Leur activité porte sur l'école de basket qui a pour but de faire découvrir ce sport aux jeunes à partir des U5 jusqu'aux U15. Ils sont vraiment satisfaits de leur implantation dans la commune et de la salle mise à leur disposition. Un tournoi avait été organisé dans la salle et il leur a été demandé d'en faire plus, mais on se heurte quelquefois au manque de disponibilité de cet espace. Ils remercient la commune pour cette mise à disposition et l'accompagnement financier des jeunes qui prennent une licence.
- **Participation à l'atelier finances m2A**
Cela permet de connaître les orientations de la m2A.
- **Associations**
Réunion avec les associations qui utilisent la salle de sport. Depuis 2 ans l'activité basket s'est rajoutée, l'activité footballistique a rebondi et demande également des créneaux, le planning a tendance à se saturer. Si les choses évoluent dans le bon sens par une augmentation des créneaux sportifs, il faudra peut-être envisager la construction d'un terrain de tennis couvert.

Linda MANA intervient par rapport à la difficulté pour satisfaire les demandes d'utilisation de la salle de sport et précise qu'il faudra rester vigilant pour ne pas frustrer les associations qui ont besoin de ces créneaux leur permettant de maintenir leurs activités lors de la période hivernale.

Frédéric BRENDER répond qu'à l'heure actuelle il ne paraît pas y avoir de frustration. Chacun a ses créneaux et de quoi occuper ses membres.

Linda MANA explique que si on souhaite dynamiser et multiplier les propositions pour que chaque personne du village, quel que soit son âge, puisse y trouver son compte, il va falloir procéder à un rééquilibrage.

Edith ZANINETTI annonce qu'il y aura un match de basket dans la salle des sports dimanche 16 novembre à 11h00.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

- **Travaux Rue du Muguet**
Une réunion est prévue avec les habitants le 12 novembre pour une discussion portant sur le retour du questionnaire.
- **Défilé Halloween**
Le défilé était beau et bien organisé malgré l'inquiétude liée à la présence d'un grand nombre de personnes sur les départementales, notamment la rue de Strasbourg, la rue du Général de Gaulle qui sert de voie de déviation pour la rue de Bâle, mais tout s'est très bien passé grâce aux personnes qui ont sécurisé le cortège, notre responsabilité étant la sécurisation des rues avec les Brigades Vertes, la Gendarmerie et bien sûr la RCSC qui s'est occupée, entre autres, de la mise en place des barrières.
- **Fête des Aînés**
Cette fête est en pleine organisation. Les menus et le choix des colis sont définis. Les personnes auront leur invitation cette semaine. Donc tous ceux âgés de 66 ans et plus, qui sont au nombre de 436 par rapport à 411 concernés l'an passé. Chaque élu aura une invitation au repas et une sollicitation pour un petit coup de main le jour même.
- **Espace itinérant Spatial et moi**
Cet événement a eu lieu au mois d'octobre. Toutes les classes ont visité cette exposition avec la directrice.
La participation, au niveau des habitants, était de 52 personnes le mercredi et 25 personnes le samedi. Les commentaires sur les panneaux étaient élogieux pour leur esthétique et leur bonne

conception tout en soulignant leur instabilité. Il ne fallait pas y toucher. Le manque de support pédagogique pour accompagner l'exposition faisait également défaut.

- **Visite Euroglass**
La visite aura lieu le 20 novembre. Un mail de confirmation sera adressé aux élus.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 13
Divers

Anniversaires septembre

Mme Elda DI GRANDE, 97 ans
Mme Marie HAEFLINGER, 100 ans
Mme Monique FELS, 85 ans

Anniversaires octobre

Mme Jeanine ALBERT, 90 ans
Mme Marie FREY, 90 ans

INFORMATIONS DES ELUS

Le Maire informe :

- La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11 heures.
- Le 21 novembre à 19 heures, pot de départ du Dr. VONARB de Chalampé. Il y invite l'ensemble de sa patientèle.
- Réunion du CCCSPV dont la date sera communiquée prochainement.
- EHPAD : des travaux de peinture ont été réalisés aux 1^{er} et second étages ainsi que des travaux d'étanchéité pour stopper les infiltrations. Les prochains travaux concerneront la remise en état des toits plats de ce bâtiment âgé d'une trentaine d'années et l'installation de la fibre dans les 81 chambres. Un troisième sujet a été évoqué pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment. Il est primordial de maintenir ces bâtiments dans un excellent état de conservation et d'intervenir dès qu'un problème survient, pour garantir le bien-être de nos résidents dont la satisfaction d'être dans ces lieux nous est souvent communiquée..

Daniel GODINAT se demande s'il n'est pas possible d'agrandir l'EHPAD en rajoutant un étage ?

Roland ONIMUS propose que cette question soit reposée lors de la prochaine mandature, rien n'ayant été discuté à ce propos jusqu'à présent. Neuf-Brisach a un EHPAD dont la gestion est très différente de la nôtre et une vague interrogation portait sur un alignement avec notre structure, dont rien n'a été défini.

Edith ZANINETTI se montre étonnée car elle se rappelle qu'au niveau gestion il avait déjà été discuté de se mettre en accord avec un autre EHPAD et que le choix s'est porté sur un partenariat avec La Fondation de la Maison du Diaconat qui, de par la gestion sans faille de la directrice et les nombreuses personnes très compétentes dans plusieurs domaines, est indispensable au bon fonctionnement de notre établissement.

Daniel GODINAT indique que suite aux travaux rue de Bâle il avait été demandé un arrêté pour interdire l'accès sur les chemins : rue de Gontaud, rue des Poiriers, rue des Alpes, mais les barrières mises en place sont à chaque fois jetées sur les côtés. La proposition actuelle, pour soulager la circulation dans certaines artères du village, serait d'ouvrir à nouveau les chemins, mais pour casser la vitesse à l'entrée du village la mise en place de ralentisseurs serait nécessaire. Un petit état des lieux a été demandé à M. Fabrice WINTZER avant le démarrage des chantiers car il est possible que ces chemins, qui avaient été refaits et se trouvaient en excellent état, aient été un peu maltraités.

Jean-Marc PILOT signale le manque de chance lié à la fermeture du Pont d'Ottmarsheim qui a augmenté la circulation dans le village.

Roland ONIMUS annonce que début novembre le pont devrait être rouvert.

Jean-Marc PILOT précise qu'un article paru dans la presse, à propos des travaux que nécessitait ce pont, parlait d'un problème de chaleur, ce qui est quelque peu inquiétant et risque alors de se reproduire.

Roland ONIMUS prévoit la mise en place de ralentisseurs identiques à ceux de la rue de Battenheim et propose la réouverture des chemins cités plus haut.

Edith ZANINETTI dit qu'il faut s'assurer de la possibilité d'installation de ces ralentisseurs.

Roland ONIMUS informe que si les ralentisseurs sont installés sur du macadam cela ne devrait poser aucun problème.

Edith ZANINETTI signale ne pas voir beaucoup d'automobilistes partir par ces chemins et interroge Daniel GODINAT sur ce qu'il a constaté. Elle précise que souvent les véhicules passent à côté des barrières au risque d'abîmer les bas-côtés.

Pierre REMY ajoute qu'ils déplacent également les barrières et certains panneaux sont impactés.

Bernard RAILLARD interroge Daniel GODINAT qui a toujours laissé entendre que le tracteur ne pouvait passer sur des dos d'âne.

Daniel GODINAT lui précise qu'il s'agit de petits ralentisseurs et non de gros dos d'âne. Le problème a été vu en concertation avec les autres agriculteurs qui ont tous conscience des dangers liés au croisement de véhicules avec des engins agricoles. Il cite le cas de Materne ONIMUS qui a eu un accrochage avec un automobiliste qui n'avait pas le droit d'être sur un chemin rural et c'est pourtant l'agriculteur qui n'a eu aucun dédommagement de la part de l'assurance.

Roland ONIMUS réitère sa demande de réouverture des trois chemins cités et la mise en place de ralentisseurs dont l'achat reste à faire.

Daniel GODINAT signale avoir assisté à l'inauguration de la zone de renaturation derrière ALSACHIMIE. Elle est fonctionnelle, 16 000 arbres ont été plantés (taux de reprise de 87%). C'est intéressant à voir.

Roland ONIMUS propose de se rallier à la proposition de Bernard RAILLARD qui est de se rapprocher d'ALSACHIMIE pour faire une visite de ce site.

Daniel GODINAT aimerait qu'une décision soit prise pour la préemption de l'un ou l'autre terrain susceptible d'être utile pour le développement de la commune, soit pour l'agrandissement des ateliers, ou d'autres futurs projets pour éviter les espaces trop étriqués, sans possibilité d'extension.

Pierre REMY confirme que pour la prochaine mandature il faudrait prévoir des emplacements préservés pour des travaux d'extension comme les ateliers municipaux, voire un emplacement pour une éventuelle chaudière au miscanthus. Il faudra prévoir des projets attachés à ces emplacements préservés pour pouvoir exercer la préemption.

Bernard RAILLARD fait savoir qu'en entrant à Bantzenheim à partir de l'Allemagne, on a, sur les côtés, des traces de crevasses laissées par les camions, en plus de leurs poubelles il faudrait vraiment faire quelque chose.

Roland ONIMUS signale que le problème a été déplacé car les camions qui se garaient après le rond-point auparavant, ils se garent à présent avant le rond-point. Cette partie dépend de la commune, la CEA n'interviendra pas, et ce sera à la commune d'avoir recours à une entreprise pour des travaux identiques à ceux faits par la CEA.

Pierre REMY interroge sur la possibilité d'utilisation, pour ces camions, de l'ancienne plate-forme douanière.

Roland ONIMUS déclare que depuis son élection à la m2A il entend parler de cette plate-forme douanière, avec des promesses d'aménagement de toilettes et autres. Cela fait trente ans que rien ne se passe et pourtant il y avait un beau projet. Mais il semblerait que celui-ci soit à nouveau en cours, Ottmarsheim ayant relancé un marché en début d'année.

Bernard RAILLARD communique un nombre grandissant de fûts dans la forêt de la Hardt. Il en avait dénombré 3 au départ, puis le chiffre est passé à 5.

Roland ONIMUS corrige le total à 7 fûts. Ce dépôt sauvage a déjà été signalé. Une autre information se rapporte au chantier rue de Bâle. Avec la Régie de l'Eau et la CEA, il avait été défini de barrer la route. À ce jour, il a fallu se rendre compte que cela ne sert à rien. 10 automobilistes ont écopé d'un PV. Certains voulaient aller chez Guyot. Le panneau « travaux » a été implanté devant le panneau « sauf commerces » ... Ils ont été déplacés hier afin que l'accès aux commerces soit permis.

Edith ZANINETTI explique avoir interrogé une dame arrêtée au milieu de la rue pour prendre des clichés en face de l'Hôtel de Bâle. Celle-ci a expliqué avoir voulu se rendre chez l'horticulteur pour un achat de terreau et s'être fait épingler par les gendarmes qui lui ont infligé une amende et un retrait de

4 points sur son permis. Comment privilégier l'accès aux commerces alors que leurs clients risquent ce genre de déboire ? Le maire en a été informé sur le champ.

Roland ONIMUS exprime que c'est à ce moment-là que l'erreur de signalisation a été découverte (dissimulation du panneau « sauf commerces »).

Lundi matin, lors de la réunion de chantier, avec la CEA et la Régie de l'Eau, la question va se poser pour une éventuelle remise en place de feux en alternance. Mais une dernière expérience avec ce procédé avait laissé place à une violence verbale (insultes) et le non-respect des feux.

Edith ZANINETTI rappelle que l'entreprise avait demandé à travailler dans des conditions sécuritaires plus optimales que lors des travaux liés au premier tronçon où les automobiles n'avaient guère respecté les consignes. Il faut préciser que la CEA n'était pas favorable à une circulation alternée. Il faudra certainement également changer la configuration du chantier. Après l'envoi d'un mail une proposition de la Régie de l'Eau met en avant ce qui pourrait être réalisable et l'ajout d'une signalisation pour la direction de Mulhouse celle-ci faisant défaut actuellement.

Roland ONIMUS réitère que la signalétique doit être améliorée, notamment pour la direction à prendre vers Mulhouse.

Anne DABRY indique que le cas est valable pour trouver Bantzenheim quand on vient de Mulhouse. Il n'y a que les habitués pour lesquels ça ne pose pas de problème.

Edith ZANINETTI précise que la commune n'est pas gestionnaire de ce chantier tenu par la Régie de l'Eau et la CEA. La commune essaie de faire au mieux et de remonter tous les problèmes pouvant émerger au fur et à mesure de l'avancée de ce chantier.

Jean-Marc PILOT propose d'expliquer au commandant de gendarmerie d'être un peu plus conciliant envers les clients pour préserver la stabilité des commerces.

Thierry SALTZMANN demande si les gendarmes ont verbalisé sur la signalétique ou sur base de l'arrêté ?

Roland ONIMUS répond qu'ils l'ont fait sur la signalétique.

Thierry SALTZMANN comprend que si l'arrêté est bien cadré ils devraient en tenir compte.

Roland ONIMUS confirme cela d'autant plus que l'arrêté a été « recadré ». Il ajoute que l'avancée du chantier fait apparaître des problèmes différents à chaque étape, suivis d'une réflexion à mener pour trouver les meilleures solutions possibles.

Linda MANA évoque un chantier à Baldenheim, équipé de feux alternés, des espaces très réduits et qui donne l'impression de bien fonctionner.

Roland ONIMUS réitère que la CEA n'était pas favorable aux feux alternés mais que ce chantier fait l'objet de toutes les attentions.

Pierre REMY revient à la rue du Général de Gaulle dans laquelle une déviation a été mise en place suite aux travaux sur l'autoroute. On y trouve toujours les mêmes véhicules stationnés sur les trottoirs, à l'approche du virage. Il s'agit principalement d'une camionnette, dont deux roues empiètent sur le trottoir, et de surcroît installée à contre-sens, dont la présence quotidienne et immuable, depuis quelques mois, est incompréhensible. Ni la gendarmerie, ni les Brigades Vertes ne sont intervenues.

Roland ONIMUS note de faire appel aux Brigades Vertes.

Edith ZANINETTI annonce la vente de la dernière parcelle du lotissement rue des Eglantines, ce qui représente une bonne nouvelle.

M. le Maire clôt la séance à 22h15.